

| | |
|---|--------------------------------|
|  | Compte-Rendu |
| | Conseil Municipal |
| | Séance du 14 Avril 2022 |

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GRAZAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur ZDAN Michel, Maire.

PRÉSENTS :

M. ZDAN Michel, M. LORRAIN Jean-Luc, Mme BRUNANCHON Annie, M. GARRIGUES Jean-Luc, M. DAROLLES Cédric, M. DEMESSANCE Christophe, Mme QUILLAUD Elodie, M. NAYRAC Philippe, Mme MESPLES Magali, Madame FLOURY Clara, M. DA SILVA CORREIA Manuel, M. STRAUS Christophe, Mme SAJDAK Sophie, M. PARTINICO Jérémy, M. DAROLLES Cédric.

EXCUSEE :

Mme BRUNANCHON Annie (pouvoir donné à M. DEMESSANCE Christophe)

Secrétaire : M. NAYRAC Philippe

COMPTE RENDU :

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 25/03/2022

Reporté au prochain conseil municipal

2/ Démission d'un conseil municipal

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Patrick ROMERO qui présente sa démission de conseiller municipal.

Il informe de la communication de ce courrier à Madame Le Sous-Préfet.

3/ Délibération N° 2022-11 : Remboursement frais avancé par Monsieur ZDAN

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a dû procéder au paiement par carte bancaire pour des achats (porte fusible et fusibles) pour le véhicule GOUPIL. Il précise que la Collectivité n'a pas de compte auprès du fournisseur AGRIZONE qui est seul à distribuer cette fourniture spécifique.

Le montant de la facture s'élève à 37.60 €.

Le Conseil Municipal accepte le remboursement de la facture AGRIZONE à Monsieur ZDAN

4/ Délibération N° 2022-12 : Modification délibération n° 2020-27 concernant la proposition d'acquisition foncier pour création d'un chemin public (Parcelle A 729)

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2020-27 du 29 mai 2020 relative à la réorganisation d'accès sur servitude agricole et proposition d'acquisition foncière pour création d'un chemin public sur la parcelle A 729.

Suite au rendez-vous pour bornage, il s'avère que le propriétaire de cette parcelle est revenu sur sa position et ne serait plus d'accord avec la proposition faite lors de la délibération du 29 mai 2020 à savoir la cession d'une bande de 6m de large sur 66 m de profondeur au prix de 1500 €

Monsieur le Maire donne lecture de la nouvelle proposition de cession d'une bande de 4m de large sur 66 m de profondeur au prix de 1500 €.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la nouvelle proposition de cession d'une bande de 4 m sur 66 m de profondeur au prix de 1500 € du propriétaire de la parcelle A 729 et indique que les frais annexes (notaire, bornage, enregistrement) seront à la charge de la Collectivité

5/ Proposition de cession du site à la Commune associée à une convention au profit d'Orange

Monsieur le Maire présente la proposition de l'opérateur ORANGE pour une cession du site ORANGE situé Route de Caujac au prix de 12 000 € (douze mille) pour l'ensemble terrain et bâti associée à une convention d'occupation au profit d'ORANGE d'une durée initiale de 15 ans fermes à titre gratuit, son renouvellement sera, lui, assujéti d'une redevance d'occupation de 300€ par an.

Orange pouvant libérer les lieux sitôt le site curé de tout équipements de télécommunication, un délai de prévenance d'un mois devrait suffire et permettre à la commune d'occuper les lieux au plus tôt.

Le Conseil Municipal accepte la proposition avec 9 voix Pour - 4 abstentions et 1 voix Contre mais demande à Monsieur le Maire de renégocier notamment les clauses de la redevance au terme des 15 premières années.

6/ Délibération N° 2022 – 13 : vote des taux de taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir de 2021 en pour l'année 2022 comme suit :

| Taxes | Taux 2021 (Rappel) | Taux 2022 |
|---|--------------------|-----------------|
| Taxe Foncière sur les propriétés bâties | 41.84 % | 41.84 % |
| Taxe Foncière sur les propriétés non bâties | 113.56 % | 113.56 % |

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter pour 2022 les taux comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

7/ Vote des subventions

Avant le vote du Budget Primitif, monsieur le Maire souhaiterait procéder au vote des subventions qui serait attribuées aux associations.

Il demande à de ne pas voter les attributions faites aux associations car il ont un lien avec certaines des associations bénéficiaires.

Monsieur LORRAIN et à Madame FLOURY quittent la séance.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer :

- une subvention à hauteur de 250 € aux associations GRAZ ANIM – PROMOUV – FAKANY – AVE – APCG – AMICALE SAPEUR POMPIER – PEGACE
- une subvention à hauteur de 500 € à l'association DU COTE DES FEMMES
- une subvention à hauteur de 125 € à l'association FNACA
- une subvention à hauteur de 100 € à l'association ARBRE ET PAYSAGE

L'association PEGACE est une association des parents d'élèves regroupant 3 Communes (GRAZAC – CAUJAC – ESPERCE). La subvention sera inscrite au budget mais Monsieur le Maire proposera à celle-ci de soumettre la même demande faite à la Mairie en direction du Syndicat du Rieutarel.

Le Conseil Municipal accepte l'attribution des subventions aux associations comme indiqué ci-dessus.

Monsieur LORRAIN et Madame FLOURY n'ont pas participé aux votes.

8/ Délibération N° 2022 – 14 : Vote du Budget Primitif

Monsieur le Maire présente les annexes du budget primitif et l'ensemble des chapitres.

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote le budget primitif dont la balance s'établit comme suit :

| <u>Mouvements</u> | <u>Dépenses</u> | <u>Recettes</u> |
|-------------------|-----------------------|------------------------|
| FONCTIONNEMENT | 495 913.08 € | 495 913.08 € |
| INVESTISSEMENT | 635 591.49 € | 635 591.49 € |
| TOTAL | 1 131 504.57 € | 1 131 504 .57 € |

9/ Délibération N° 2022-15 : Complément délibération n° 2020-55 REFECTION / REORGANISATION CREATION D'EQUIPEMENTS SUR L'AIRE SPORTIVE / MAINTIEN EN FORME ET LOISIRS – PETITE ENFANCE ET MULTI-GENERATIONNEL

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2020-55 du 30 octobre 2020 portant sur la réfection / réorganisation création d'équipements sur l'aire sportive / maintien en forme et loisirs – petite enfance et multigénérationnel. Lors de cette délibération, monsieur le Maire a été autorisé à demander des concours de financement auprès de la CAF, du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, de la Région d'Occitanie et de l'Europe.

Suite à ces demandes citées :

- la CAF a notifié un subvention pour un montant de 53 665.00 €
- le Conseil Département a notifié une subvention pour un montant de 25 243.28 €
- la Région a notifié une subvention pour un montant de 10 000.00 €

Ce financement représente 80 % de subvention du coût de l'opération HT. Ce qui autorise sa mise en œuvre.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de contracter des prêts relais équivalents aux subventions précitées complétés d'un prêt relais FCTVA et à ses fins de consulter tous les organismes de prêts bancaires.

Le Conseil Municipal approuve les montants des subventions notifiées et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches pour contracter des prêts relais équivalents aux subventions et au FCTVA.

10/ Délibération N° 2022-16 : SDEHG - Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité

Le SDEHG actualise son groupement de commandes pour l'achat d'électricité auquel les collectivités et établissements publics du département peuvent être membres, monsieur le Maire présente la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité d'adhérer au groupement de commandes, d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion.

11/ SPEHA devis extension réseau pluvial pour desservir le projet de ALTEAL

Monsieur le Maire présente le devis du SPEHA correspondant à l'extension du réseau pluvial qui desservira le projet de ALTEAL « résidence sénior ».

Le montant du devis est de 10 423.79 € TTC ; une négociation sera faite auprès de ALTEAL afin de partager les frais.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

12/ SDEHG : Choix luminaire pour la rénovation d'un point lumineux situé derrière la Salle Polyvalente

Monsieur LORRAIN présente deux propositions de luminaire n° 1 et n° 2. Le choix se porterait sur le luminaire n° 1.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

13/ Devis Société DOUBLET – Achat de mâts en alu

Monsieur le Maire présente le devis de la Société DOUBLET pour l'acquisition de mât en alu à installer aux entrées de la Commune pour un montant de 3 475 € correspondant à 20 mâts.

Le Conseil Municipal accepte le devis de la Société DOUBLET.

14/ [Transfert du personnel Mme PILLORE au Syndicat du Rieutarel](#)

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que Madame PILLORE est sollicitée le plus souvent au Syndicat du Rieutarel. De fait, il demande son transfert. Il rappelle au Conseil Municipal qu'à sa place un poste de 20 heures a été créé.

Le conseil municipal accepte le transfert de Mme PILLORE

15/ [Questions et Informations diverses](#)

- *Plaque de Rue « Cimetière du Rieutarel » à commander*
- *Relance sur la cession à l'euro symbolique de la parcelle 406 appartenant à Mme BEDEL*
- *Fleurissement Place du Village*

La séance est levée à 23h15

.....

LISTE EMARGEMENT (CR 14/04/2022 4/4)

| | | |
|--------------------------|-----------------------|----------------------------|
| M. ZDAN Michel | M. LORRAIN Jean-Luc | Mme BRUNANCHON Annie |
| | | |
| M. DEMESSANCE Christophe | Mme QUILLAUD Elodie | M. DAROLLES Cédric |
| | | |
| Mme SAJDAK Sophie | M. PARTINICO Jérémy | M. DA SILVA CORREIA Manuel |
| | | |
| Mme FLOURY Clara | M. GARRIGUES Jean-Luc | M. NAYRAC Philippe |
| | | |
| M. STRAUS Christophe | Mme MESPLES Magali | M. ROMERO Patrick |
| | | |